



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 juin 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 08/06/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mr QUEVAL Didier est nommé secrétaire de séance, il est aidé par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LAURENT Sébastien, Maire.

Sont présents :

- LAURENT Sébastien, Maire,
- BAY Laurent, 1^{er} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 2^{ème} Adjointe au Maire,
- QUEVAL Didier, 3^{ème} Adjoint au Maire,
- BEAUBOIS Alexy, Conseiller Municipal,
- CHEVALIER Christophe, Conseiller Municipal,
- CODRON Angélique, Conseillère Municipale,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- COQUELLE Marie-Astrid, Conseillère Municipale,
- NYANSSA Sandrine, Conseillère Municipale,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.

Sont absents :

- BLOT Loïc, Conseiller Municipal, (pouvoir à RUCKEBUSCH Céline).
- LECAT Sébastien, Conseiller Municipal.



Sont donc portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Approbation du compte rendu du 27 avril 2026 ;
- Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 ;
- Travaux de mise aux normes incendie – citernes et prise d'eau ;
- Délibération modificative délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Tarifs des services de cantine et garderie au 1^{er} septembre 2026 ;
- Délibération emplacement temporaire d'un food-truck ;
- Avis d'enquête publique environnementale : SICAL ;
- Décision du Maire : clôture régie d'avances ;
- Questions et informations diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 avril 2026

Le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal ayant été transmis par mail aux conseillers municipaux.

Mr le Maire demande s'il y a des observations à ce sujet. Aucune remarque, ni observation n'ayant été formulées, le compte rendu de la séance du 27 avril 2026 est donc approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Délibérations

- *Délibération N° 22062026-01 : Délibération modificative délégations du Conseil Municipal au Maire ;*
- *Délibération N° 22062026-02 : Tarifs des services de cantine et garderie au 1^{er} septembre 2026 ;*
- *Délibération N° 22062026-03 : Emplacement temporaire d'un food-truck ;*
- *Délibération N° 22062026-04 : Avis d'enquête environnementale : SICAL.*

Compte Financier Unique 2025 :

Mr le Maire donne lecture du Compte Financier unique 2025, celui-ci reprend toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice 2025 et qui fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 273 291,09 € et un excédent en section d'investissement de 9 846,19 € ; soit un résultat de clôture excédentaire de 283 137,28 €.

Puis, conformément à la loi, Mr le Maire laisse la présidence à Mr Bay Laurent 1^{er} adjoint et quitte la salle pour permettre au Conseil Municipal de voter le Compte Financier Unique.

Ce dernier prend la présidence. Le Compte Financier Unique n'appelant aucune remarque, il est soumis au vote de l'assemblée et adopté à l'unanimité. Mr le Maire est invité à rejoindre l'assemblée.

Mr le Maire a tenu à remercier son prédécesseur Mr LEFEBVRE pour la bonne gestion des finances de la commune pendant ses mandats électifs.



Travaux de mise aux normes incendie – citernes et prise d'eau

Mr le Maire rappelle que suite à la visite annuelle du SDIS, la commune doit procéder à quelques aménagements pour les citernes incendie avec la réalisation d'un enrobé supportant un 16 T et pour les poteaux incendie par un marquage au sol.

Il expose les travaux prévus sur les différents points de pompage à savoir :

- Citerne angle de la route Nationale et route de Quelmes : réduire la partie enherbée afin de permettre la création de la zone réservée aux pompiers, déplacer les bennes de collecte d'apports volontaires.
- Rue de l'Usine (prise d'eau en rivière) : création d'un emplacement de 32 m2 et dans la continuité réaliser des emplacements de stationnement.
- Stade municipal : matérialiser la citerne avec la pose de petits poteaux en bois afin d'éviter le stationnement sur cette zone.
- Citerne Route d'Esquerdes et rue des Ramonettes : un marquage au sol sera réalisé uniquement.

Aussi il précise qu'il sera réalisé un surbaissé au niveau d'un trottoir rue Pasteur.

Pour la réalisation de ces travaux, le devis de l'entreprise Ducrocq TP s'élève à 25 128 € TTC.

En complément il faudra ajouter la signalétique pour l'ensemble des citernes.

Des devis ont donc été établis par 2 sociétés :

- Somis pour un montant de 2 025 € TTC
- Comat & Valco pour un montant de 1 428 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de réaliser les travaux de mise aux normes et Mr le Maire passera commande chez Comat & Valco pour la signalétique.

A noter que le marquage au sol et l'installation des différents panneaux seront réalisés en interne par les agents communaux.

Par ailleurs, il informe les membres du conseil que suite à la visite annuelle des contrôles des extincteurs, blocs de secours, alarmes dans les bâtiments communaux par la société Simie, plusieurs anomalies ont été relevées notamment l'absence des plans d'intervention et d'évacuation dans l'ensemble des bâtiments, le devis global s'élève à 4 484 €.

Suite à cela Mr le Maire a demandé un avis comparatif à la société Le Boulanger Sécurité (LST).

Mr le Maire ainsi que Mr Quéval, adjoint aux travaux ont ainsi rencontré le responsable commercial de LST pour ensemble contrôler les anomalies constatées sur les bâtiments communaux. Le devis s'élève à 3 165 € pour les mêmes prestations. Une visite plus approfondie par la société LST sera prévue pour ajuster les travaux à réaliser.



Délibération modificative délégations du Conseil Municipal au Maire

Mr le Maire rappelle que lors de la réunion du 30 mars, le conseil municipal avait pris une délibération pour donner délégations du Conseil municipal au Maire. Suite aux contrôles de légalité, la Préfecture demande que soient précisées 2 points de la délibération du conseil portant délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal. Il s'agit des points 16 et 17. Mr le Maire donne lecture de ces alinéas.

Il est donc proposé que la délégation soit formulée ainsi :

16° : d'intenter au nom de la commune toutes les actions en justice en demande, constituer la commune partie civile, ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, dans tous les cas, devant toutes les juridictions et à toutes les étapes de la procédure.

17° : de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux. Cette délégation est accordée pour tous les frais qui ne sont pas pris en charge par le contractant d'assurance.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la modification de ces délégations.

Tarif de restauration scolaire et garderie 2026/2027 :

Monsieur le Maire informe que la société API Restauration va modifier les tarifs de repas de cantine au 1^{er} septembre 2026.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs de cantine en conséquence : tarif unique pour les maternelles et les primaires à 3,25 €.

Puis, il est proposé de réviser le tarif de la garderie, celui-ci passera à 0,50 € le quart d'heure contre 0,40 € actuellement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces revalorisations. Ces tarifs seront applicables à partir du 1^{er} septembre 2026.

Délibération emplacement temporaire d'un food-truck

L'entreprise « chez les petits quinquins » a contacté la mairie pour une demande d'emplacement de food truck, Mr le Maire et les adjoints ont ainsi reçu en Mairie le gérant afin que celui-ci présente son projet. Celui-ci souhaiterait un emplacement temporaire sur la commune. Il proposera de la cuisine 100 % maison avec des produits locaux, en circuit court (burgers, frites, beignet de légumes etc...)

Après réflexion, il est décidé pour des raisons de sécurité, de proposer le parking de la mairie. Le food-truck s'installera tous les jeudis de 18 h 30 à 21 h.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette demande. Afin de lui permettre de lancer son activité, Mr le Maire demande l'avis au Conseil Municipal quant au paiement d'une taxe d'occupation du domaine public. Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à la gratuité d'occupation du domaine public pour le moment.

Avis d'enquête publique environnementale : SICAL

Mr le Maire donne lecture de la demande d'autorisation environnementale déposée par la SICAL de Lumbres portant sur la mise à jour des capacités de production de ses installations industrielles.

Le Conseil Municipal est sollicité pour donner un avis par délibération.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire sur le projet, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande d'autorisation environnementale.



Décision du Maire : clôture régie d'avances

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Mr BLOT Loïc et Mme RUCKEBUSCH Céline ont été désignés comme régisseurs (titulaire et suppléante). Suite aux changements concernant les modes de paiement des régies d'avances et de recettes, et à la demande de la trésorerie de Saint-Omer, Mr le Maire a ainsi clôturé la régie d'avances (ducasse) au 01/06/2026. Celle-ci servait à régler les tickets de manèges directement aux forains, dorénavant le forain établira une facture.

Informations diverses

Monsieur le Maire apporte diverses informations au Conseil Municipal :

- Aménagement de la RD 342 : les dossiers des demandes de subventions ont été maintenus pour 2026, Mr le Maire précise qu'il a reçu cette semaine, de la Sous-Préfecture, la notification de refus de la DETR pour ce projet.
- Concernant les travaux d'inondations : la société SATER est intervenue sur Liauwette pour nettoyer les avaloirs servant à l'écoulement des eaux pluviales provenant de la route pour se jeter dans le fossé.
Suite à cela, Mr le Maire et les adjoints ont rencontré dernièrement le responsable de la Maison du Département de Lumbres pour faire réaliser un curage de fossé le long de la route Nationale (Liauwette), celui-ci a été fait début juin.
Un projet de modification du réseau d'eaux pluviales est à l'étude, cela consiste à créer une nouvelle bouche d'égout intermédiaire au niveau des nouvelles constructions. Le montant du devis s'élève à 14 000 € HT, l'avis du Département doit être sollicité, une étude de possibilité de subvention doit être menée.
- Garderie : La directrice de l'école a sollicité la mairie pour accueillir les enfants en garderie jusqu'à 18 h à la rentrée prochaine. Un sondage sera réalisé auprès des parents avant de prendre toute décision.
- Mardi 7 juillet 2026 aura lieu une marche nordique organisée par la CCPL départ de la salle des fêtes à 18 h.
- Canicule : Mr le Maire informe qu'il est allé acheter ce matin 8 ventilateurs pour les salles de classe, celles-ci étant très exposées au soleil ainsi que des brumisateurs pour rafraîchir les enfants, des bouteilles d'eau sont mises aussi à disposition pour les enfants.
A noter que le point canicule sera ajouté lors de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).



Mr le Maire demande à chaque conseiller s'ils ont des remarques à faire ou des questions à poser.

Un tour de table est réalisé :

Une conseillère l'informe que la fête des voisins, organisée fin mai sur le terrain de jeux derrière le stade municipal, s'est déroulée de manière très satisfaisante, un bon moment de convivialité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 36.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 6 pages.

Le Maire,
Mr LAURENT Sébastien



Le secrétaire,
Mr QUEVAL Didier

